



PIERRELATTE
TERRE DE CURIOSITÉS EN DRÔME PROVENCALE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1
- planche sud -

PLU APPROUVÉ LE 15/01/2013
MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 "Projet Granulats VICAT" : 06/07/2015
MODIFICATION N°1 : 15/09/2015
MODIFICATION N°2 : 30/05/2016
MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 "Projet CNR" : 30/05/2016
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

ECHELLE : 1/5 500
DATE : 9 septembre 2016

LEGENDE :

--- Limite de zone ou de secteur

UB Indices de zone

Espace boisé Classé (EBC)

Espace vert protégé
art. L. 123-17 du C.U.

Emplacements Réservés
n° de l'emplacement réservé

DESIGNATION	DESCRIPTION	BENEFICIAIRE	SURFACE
09.1	Bassin de rétention des eaux pluviales	commune	11 574 m ²
09.3	Aménagement des abords de la Chapelle des Pénitents	commune	33 m ²
09.4	Élargissement chemin de ronde	commune	33 m ²
09.5	Mise en valeur des abords du Rucher	commune	443 m ²
09.6	Célestin d'un bassin de rétention	commune	11 620 m ²
09.7	Corridor RD 338 Quartier des Planchettes	commune	1000 m ²
09.8	Célestin d'un bassin de rétention	commune	844 m ²
09.11	Célestin d'un corridor glaciaire	commune	1900 m ²
09.12	Aménagement de la Place de la Gare	commune	574 m ²
09.13	Aménagement d'un chemin piétonnier depuis la rue des Petites-Blaches	commune	136 m ²
09.14	Élargissement du chemin communal des Petites-Blaches	commune	1805 m ²
09.15	Élargissement de la rue Paul Laroque (chemin vicinal)	commune	5733 m ²

Perimètre d'exploitation de carrière
(Article R. 151-34 2° du Code de l'urbanisme)

Bâtiments identifiés au titre de l'article L. 123-3-1 pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Perimètre de mise en œuvre de la mixité sociale
(Article L. 123.1.5-16 du Code de l'urbanisme)

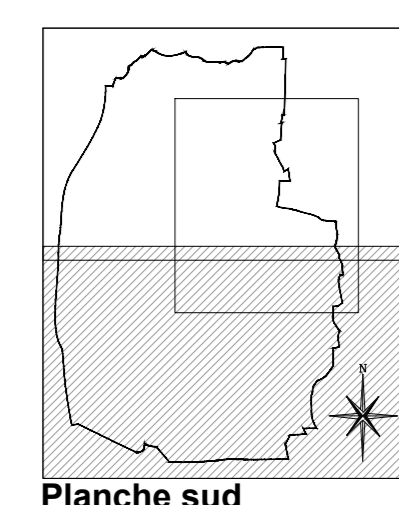


Planche sud

